

Présidente : HAYERTZ Catheline
Directeur général : SCHILTZ Nicolas
Receveur : DEKOKER Philippe

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



Province de Luxembourg
Arrondissement de Virton

Table des matières

Éditorial de la Présidence et de la Direction Générale	3
Identité et Gouvernance	4
Le CPAS de Meix-devant-Virton.....	4
Un service public de proximité au service de la dignité humaine	4
Une aide adaptée aux réalités locales.....	4
Un principe d'intervention clair : le dernier recours.....	4
Une organisation au service des citoyens	5
Un rôle qui dépasse l'aide d'urgence.....	5
Une mission en évolution	5
Nombre de séances tenues.....	7
Chiffres Clés de la Commune : Densité, revenu moyen par habitant, taux de chômage.	7
Missions accomplies par le C.P.A.S.	9
Droit à l'intégration sociale	9
Les Aides sociales (AS).....	14
Médiation de dettes.....	15
Logement.....	15
Epicerie sociale itinérante	16
Conventions et collaboration avec services publics et privés.....	16
Les services complémentaires (non obligatoire)	18
Focus – « La bulle Carrée »	18
Résumé de la gestion financière.....	20
L'évolution de l'intervention communale depuis 2019.....	20
D'autres chiffres comparatifs	21
Conclusion.....	22

Éditorial de la Présidence et de la Direction Générale

L'année 2025 a confirmé les profondes évolutions sociales auxquelles les pouvoirs publics locaux sont confrontés. L'augmentation du coût de la vie, les difficultés liées au logement, à l'énergie ou encore à la santé mentale continuent d'impacter une partie croissante de la population, y compris dans les communes rurales comme Meix-devant-Virton.

Dans ce contexte, le CPAS poursuit sa mission fondamentale : garantir à chacun une vie conforme à la dignité humaine. Plus qu'un service d'aide financière, il constitue un acteur de proximité au service de l'accompagnement social, de l'accès aux droits et du maintien du lien social.

Le présent rapport d'activités illustre la diversité des missions assurées quotidiennement par nos services. Derrière chaque intervention se trouvent des réalités humaines parfois complexes, nécessitant écoute, disponibilité et accompagnement individualisé. Les demandes évoluent, les situations se diversifient et les besoins deviennent plus multiples et plus fragiles.

Face à ces constats, le CPAS de Meix-devant-Virton veille à développer une approche globale et humaine, articulée autour du soutien administratif, de l'aide sociale, de l'insertion socioprofessionnelle et de la coordination avec les partenaires locaux. Dans une structure à taille humaine, la proximité avec les citoyens demeure une force essentielle.

L'année écoulée a également nécessité une attention particulière au maintien d'un service public accessible, rigoureux et réactif, dans un environnement institutionnel et financier toujours exigeant.

Nous tenons à remercier l'ensemble des travailleurs du CPAS, les membres du Conseil de l'Action sociale, les autorités communales ainsi que les partenaires locaux pour leur engagement au service de la population.

Ce rapport témoigne enfin d'une conviction forte : la solidarité locale reste un pilier indispensable de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Identité et Gouvernance

Le CPAS de Meix-devant-Virton

Un service public de proximité au service de la dignité humaine

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de Meix-devant-Virton est une administration publique dont la mission est clairement définie par la loi : permettre à toute personne de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il constitue, au niveau local, le principal dispositif public de soutien aux personnes en difficulté.

Son action s'inscrit dans un cadre légal précis, notamment la loi organique du 8 juillet 1976 et la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale. Concrètement, cela signifie que l'aide apportée par le CPAS n'est pas une faveur, mais un droit, accordé après une analyse individualisée de chaque situation.

Une aide adaptée aux réalités locales

Le CPAS de Meix-devant-Virton intervient auprès des habitants de la commune confrontés à des difficultés financières, sociales ou personnelles. Dans un contexte rural, où l'isolement, la mobilité ou l'accès aux services peuvent constituer des freins, son rôle de proximité est essentiel.

L'aide apportée peut prendre plusieurs formes :

- Un soutien financier, par exemple pour faire face à des dépenses liées au logement, à l'énergie ou aux soins de santé
- Une aide matérielle, comme l'accès à une aide alimentaire ou à des dispositifs locaux de solidarité
- Un accompagnement social, incluant la gestion budgétaire, le suivi administratif ou un soutien dans les démarches du quotidien

Au-delà de ces aides, le CPAS peut également accorder un revenu d'intégration sociale, destiné aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes, et proposer un accompagnement vers l'insertion, notamment par l'emploi ou la formation.

Un principe d'intervention clair : le dernier recours

Le CPAS intervient lorsque les autres droits sociaux (allocations de chômage, mutuelle, pensions, aides familiales...) ne suffisent pas ou ne peuvent être mobilisés. Il agit donc comme un filet de sécurité, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé sans solution face à une situation de précarité.

Une organisation au service des citoyens

Le fonctionnement du CPAS repose sur une organisation structurée qui garantit à la fois la rigueur des décisions et la prise en compte des réalités humaines :

- Le Conseil de l'Action sociale définit les orientations, veille à la bonne gestion de l'institution et prend les décisions individuelles d'octroi d'aide, en toute confidentialité.
- L'administration, composée de travailleurs sociaux et de personnel administratif, assure l'accueil, l'analyse des demandes et l'accompagnement des usagers.

Dans une structure à taille humaine comme celle de Meix-devant-Virton, cette organisation favorise une relation directe, un suivi personnalisé et une bonne connaissance du tissu local.

Un rôle qui dépasse l'aide d'urgence

Si le CPAS répond aux situations d'urgence, son action vise également à renforcer l'autonomie des personnes sur le long terme. Il ne s'agit pas uniquement d'apporter une aide ponctuelle, mais d'accompagner chacun vers une stabilisation durable de sa situation.

Cela passe par une attention particulière à l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi par le développement de partenariats locaux (commune, associations, services spécialisés), indispensables dans un territoire rural.

Une mission en évolution

Face à l'augmentation et à la complexification des situations (coût de l'énergie, accès au logement, santé mentale), le CPAS de Meix-devant-Virton adapte en permanence ses pratiques. L'enjeu n'est plus seulement de répondre aux demandes, mais d'anticiper les besoins et de renforcer la coordination des acteurs locaux.

Ainsi, le CPAS s'inscrit pleinement dans une logique de service public moderne : proche des citoyens, attentif aux réalités du terrain et orienté vers des solutions durables.

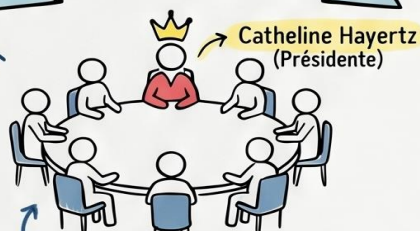
En synthèse, le CPAS de Meix-devant-Virton est à la fois un filet de sécurité et un levier d'accompagnement. Il garantit un soutien essentiel aux personnes en difficulté tout en œuvrant, au quotidien, à renforcer la cohésion sociale de la commune.

L'ORGANISATION DU CPAS : STRUCTURE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le CPAS est organisé en deux piliers complémentaires :
une structure politique qui définit les orientations, et une structure administrative qui assure la gestion quotidienne et les services directs.

LE PILIER POLITIQUE (DÉCISION)

Le Conseil de l'Action Sociale



Composé de 9 membres,
représentant diverses localités.

Bureau Permanent & Concertation



Instances politiques clés

Instance	Rôle Principal	Composition
Conseil	Délibération globale	9 membres
Bureau Permanent	Gestion quotidienne	3 membres (Hayertz, Lequeut, De Seille)
Comité de Concertation	Lien Commune-CPAS	Délégation de 3 membres

LE PILIER ADMINISTRATIF (ACTION)

Direction et Gestion Financière



Pilotent l'administration

Services Sociaux et Administratifs



Services de Proximité (Titres-Services)



4 agents dédiés au nettoyage à domicile
et à l'atelier de repassage.

Nombre de séances tenues

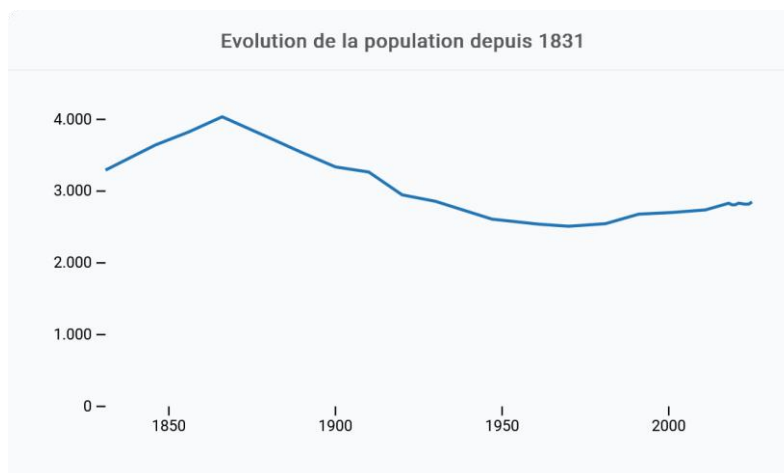
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Nombre de dossiers traités
Conseil de l'Action Sociale	12	13	10	12	12	12	13	11	269
Bureau permanent	4	7	11	7	4	5	3	7	57
Comité de concertation	1	4	2	2	3	3	2	3	11
Conseil conjoint CPAS-commune	0	1	1	1	1	1	1	1	4
<i>Totaux des points</i>					306	344	313		341

Depuis la toute fin d'année 2020, les séances du Conseil et du Bureau permanent sont consultables à distance par les membres, et ce via une plateforme numérique. L'ensemble des dossiers, avec annexes (sauf dossiers sociaux), sont ainsi accessibles dès que la convocation est envoyée aux membres.

Chiffres Clés de la Commune : Densité, revenu moyen par habitant, taux de chômage.

Carte d'identité :

- INS : 85024
- Province : Luxembourg
- Arrondissement administratif : Virton
- Densité : très peu dense
- Superficie : 5419 ha
- Population (au 1.1.2025) : 2849 habitants

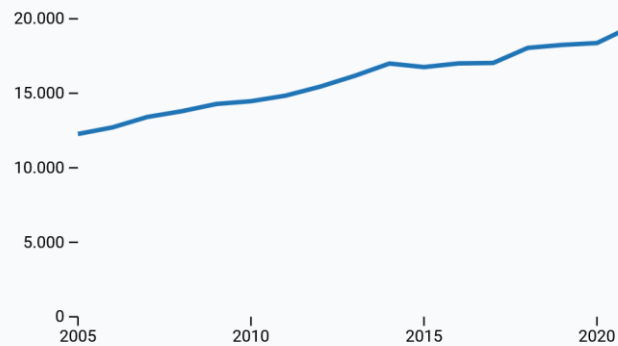


Revenu moyen par habitant

22.280 ↑ 7%

Déclarations 2024, revenus 2023 en euro. Evolution par rapport à l'année précédente.

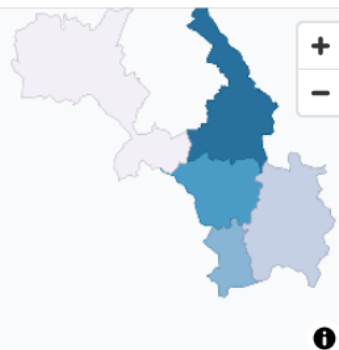
Revenu moyen par habitant (en euro)



Taux d'emploi

72,1%

Census 2021

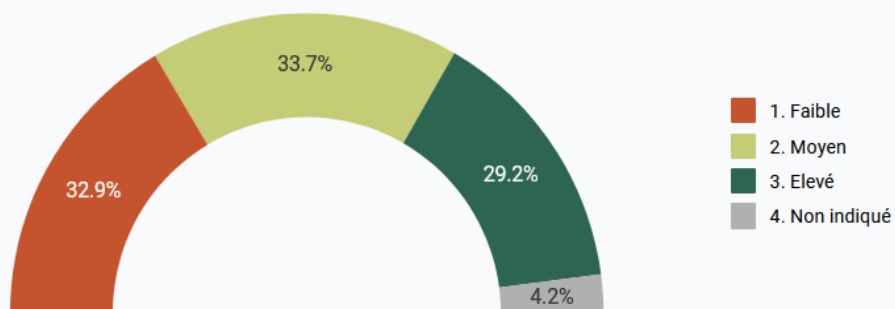


Taux de chômage

6,7%

Census 2021

Niveau d'instruction Census 2021



Missions accomplies par le C.P.A.S.

Droit à l'intégration sociale

La **loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale (DIS)** constitue le socle de l'action sociale contemporaine en Belgique. Elle marque une rupture avec l'ancien système du « minimex » de 1974 en substituant une logique d'assistance passive par une dynamique de **contractualisation** et d'activation de l'aide. Son pivot central demeure la garantie d'une existence conforme à la **dignité humaine** pour chaque citoyen.

Ce droit subjectif ne se limite plus à l'octroi d'une allocation financière, mais s'inscrit dans une mission d'insertion globale. Il se décline en trois modalités opérationnelles : une **mise à l'emploi**, un **revenu d'intégration** (RI), ou l'octroi du RI associé à un **Projet Individualisé d'Intégration Sociale** (PIIS).

L'insertion par le travail est érigée en priorité absolue, particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans, groupe cible pour lequel le CPAS a une obligation légale de démarches de mise au travail.

L'accès au droit DIS est rigoureusement encadré par six conditions cumulatives :

1. **La nationalité** (Belges, citoyens de l'UE, réfugiés reconnus, apatrides).
2. **L'âge** (être majeur ou mineur émancipé/parent).
3. **La résidence** effective et habituelle en Belgique.
4. **L'absence de ressources** suffisantes, constatée par une enquête sociale.
5. **La disposition au travail**, sauf empêchement pour raisons de santé ou d'équité.
6. **L'épuisement des droits** aux prestations sociales et alimentaires.

Le **PIIS** est l'instrument pivot de cette législation, renforcé par la réforme de 2016. Conçu comme un partenariat écrit, il définit des objectifs d'autonomie adaptés aux compétences et besoins du bénéficiaire. Sa conclusion est obligatoire pour les moins de 25 ans et les nouveaux demandeurs, marquant la volonté de réinsertion durable.

Enfin, la loi consacre le caractère **résiduaire** de l'intervention publique : la solidarité de l'État ne s'exerce qu'après celle de la famille. Cette nuance a été techniquement renforcée en 2026 par l'extension de la prise en compte des ressources de l'ensemble des **débiteurs alimentaires cohabitants** (beaux-parents, gendres, etc.) afin de garantir l'équité et la viabilité du système de protection sociale.

Montant des différentes catégories du RI :

- Catégorie 1 : personne cohabitante
- Catégorie 2 : personne isolée
- Catégorie 3 : personne qui cohabite avec une famille à sa charge

Date d'entrée en vigueur	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
01/03/2026	893,65	1.340,47	1.811,57
1/02/2025	876,13	1.314,20	1.776,07
1/05/2024	858,97	1.288,46	1.741,29
1/11/2023	842,12	1.263,17	1.707,11
1/07/2023	825,61	1.238,41	1.673,65
1/01/2023	809,42	1.214,13	1.640,83
1/12/2022	789,29	1.183,94	1.600,03
1/11/2022	773,80	1.160,70	1.568,62
1/08/2022	758,64	1.137,97	1.537,90
1/05/2022	743,78	1.115,67	1.507,77
1/03/2022	729,20	1.093,80	1.478,22
1/01/2022	714,86	1.072,30	1.449,15

Le nombre de personnes, **différentes**, qui a bénéficié du droit à l'intégration sociale (complet ou en complément de revenus ou allocations sociales, ainsi que les aides sociales équivalentes au RI) :

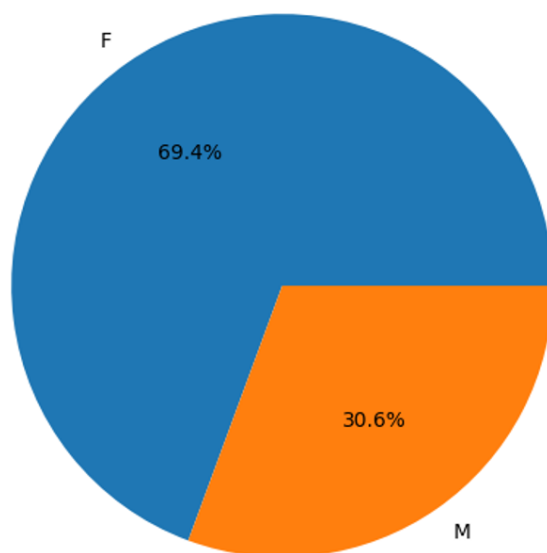
- En 2022 : 28
- En 2023 : 49
- En 2024 : 43
- **En 2025 : 42**

En termes de flux financier voici la dépense annuelle des revenus d'intégration :

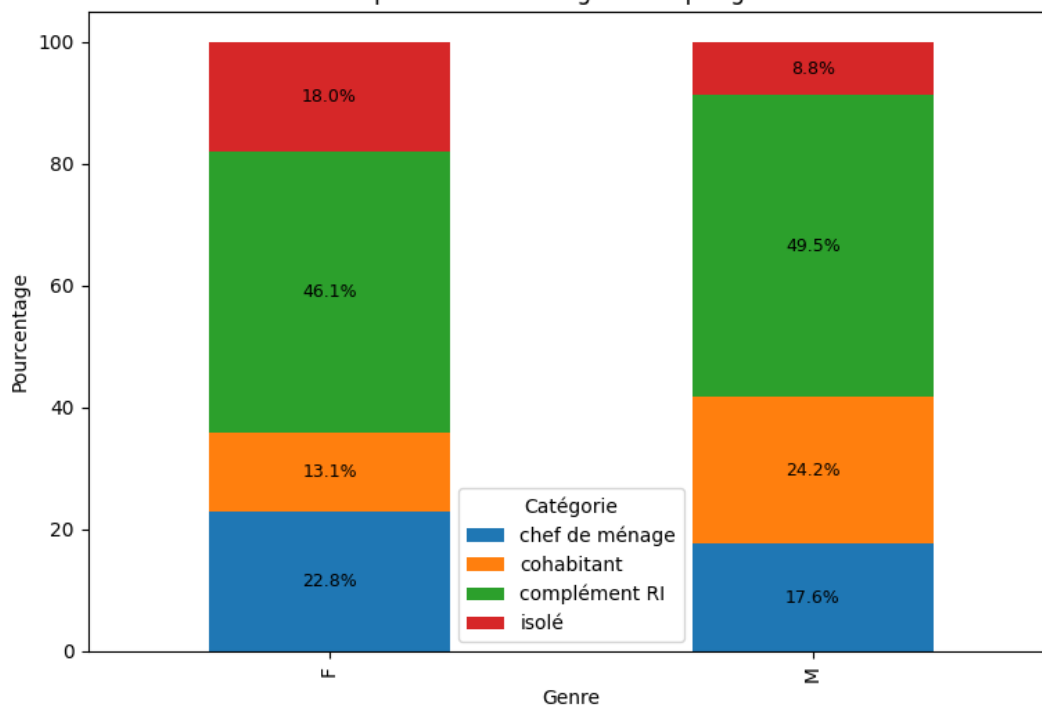
2021	143.140,30 €
2022	176.429,88 €
2023	306.218,90 €
2024	336.810,09 €
2025	308.577,24 €

Voici repris sous graphiques différentes distribution des revenus d'intégration par genre sur l'année :

Distribution des bénéficiaires RI par genre - 2025



Répartition des catégories RI par genre

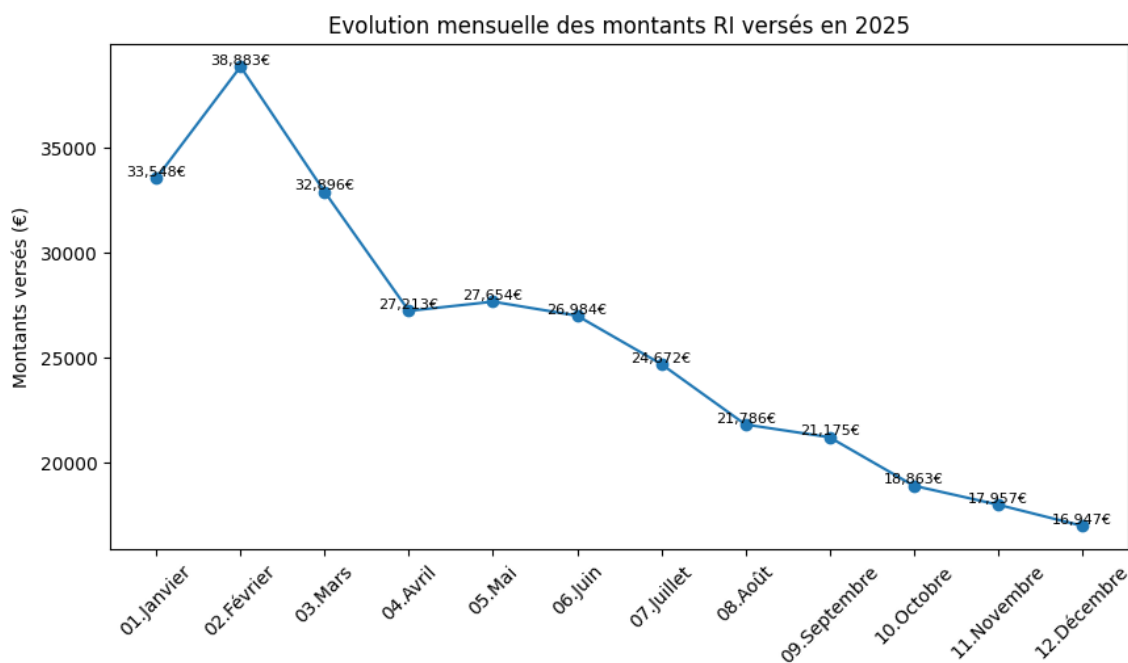


Ci-après, la distribution du nombre de revenus versés par mois. On distingue une distribution soutenue au premier trimestre, suivi d'une stabilité entre avril en août, et une diminution après septembre.



Ci-dessous le nombre de versements effectués pour les RI depuis 2022 :

Année	Nombre de versements
2022	209
2023	305
2025	301
2026	297



Notons que le service social, qui accompagne les personnes bénéficiaires du RI, a aussi une obligation de suivi en insertion sociale et professionnelle. Ceci se traduit par un suivi spécifique permettant d'établir, sur base d'un bilan socio professionnelle, le projet d'insertion de la personne.

Voici quelques données du public suivi :

- 43 % du public suivi à moins de 35 ans, ce public ne possède que rarement son permis de conduire
- Sur l'année 2025 : 18 contrats PIIS ont été validés par le Conseil du Centre, dont trois suivis « étudiant »
- Deux personnes ont débuté un contrat art.60§7 auprès d'utilisateurs externes
- Une personne a pu bénéficier d'un contrat via le partenariat avec le projet TerritoiRES (ancien Territoire zéro chômeur)

Notons toutefois que les problèmes de santé mentale, d'addictions diverses et d'éloignement à l'emploi sont malheureusement fort présents.

Les Aides sociales (AS)

Le droit à l'intégration sociale et le droit à l'aide sociale sont tous deux des missions des CPAS. Contrairement au RI dont le montant et le calcul sont déterminés par la loi, l'aide sociale peut être :

- Régulière ou ponctuelle ;
- Financière ou non ;
- Préventive ou curative ;
- Un montant déterminé pour certaines aides spécifiques ou, à l'appréciation du CPAS ;
- Accordée sous la forme demandée ou selon la forme que le CPAS estime la plus appropriée ;

L'aide sociale trouve son fondement à l'article premier de la loi organique : « *toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.* » Il n'y a ni condition de nationalité, ni condition d'âge contrairement au DIS.

L'aide est donc appropriée aux besoins du demandeur et peut prendre des formes diverses :

- Une aide financière : un montant régulier ou ponctuel, par exemple pour un loyer, une garantie locative, une prise en charge de mazout, payer un solde des frais d'hébergement en maison de repos, ...
- Une aide en nature : colis alimentaire, vêtements, ...
- Un service : services d'aide aux familles, ...
- Une aide sous la forme de guidance, de conseils : gestion budgétaire, aide au logement, accompagnement d'insertion sociale et professionnelle, ...

	2022	2023	2024	2025
Aides en espèces (y compris aides urgentes) 831/333-02	4	8	7	6
Aides en nature (hormis aide électricité) 831/334-01	0	0	0	3
Aides électricité (FGE) 80151/334-09	12	13	6	3 + achat de matériel économie d'énergie
Aide subside épanouissement (P.A.S) 8019/333-02	2 plaines de vacances, 2 extrascolaire, 2 cantines, tickets art.27, tickets cinéma, tickets piscine, cadeaux fins d'année	Aides sociales (repas scolaire) tickets art.27, 20 tickets cinéma, 50 tickets piscine, cadeaux fins d'année	Aides sociales (repas scolaire), atelier conseil en image, 20 tickets cinéma, 50 tickets piscine.	Action chaussures pour les enfants (8), cadeau fin d'année, 3 stages, 1 voyage scolaire, 20 tickets art.27
Aide aux personnes âgées 831/334-07	0	0	2	2
Allocations de chauffage (Fonds mazout) 80152/33495-09	69 (115 interventions)	60 (92 interventions)	60 (91 interventions)	62 (92 interventions)

Médiation de dettes

La médiation de dettes constitue une mission essentielle du CPAS dans la lutte contre le surendettement et la précarisation des ménages. Elle vise à accompagner les personnes confrontées à des difficultés financières afin de restaurer une gestion équilibrée de leur budget et de prévenir l'aggravation de leur situation.

L'intervention du service repose avant tout sur l'écoute, l'analyse de la situation financière et la recherche de solutions adaptées. Elle peut prendre la forme d'un accompagnement budgétaire, d'une aide dans les démarches administratives ou encore d'une négociation avec les créanciers en vue d'obtenir des plans d'apurement réalistes et soutenables.

Au-delà du traitement des dettes existantes, la médiation poursuit également un objectif préventif. Elle permet aux bénéficiaires de mieux comprendre leur situation financière, de renforcer leur autonomie et d'éviter de nouvelles difficultés à l'avenir.

Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût de la vie et des charges incompressibles des ménages, ce service représente un outil important de maintien de la dignité humaine et de l'inclusion sociale. Il contribue à sécuriser les parcours de vie des personnes accompagnées et à favoriser leur stabilité financière sur le long terme.

Le C.P.A.S. de Meix-devant-Virton consacre un 0.25 ETP pour cette mission.

Courant 2025, le service a traité **5 demandes d'informations**, un dossier a été ouvert sous la forme d'une médiation accompagné d'une guidance budgétaire. Si le service est disponible pour la population, qu'il est proche, il manque toutefois de visibilité. Avec le soutien de l'autorité du Centre, il est convenu qu'une promotion du service devait être une des priorités 2026.

À noter que la gestion des comptes de tiers est contrôlée de manière régulière. Des actions d'amélioration sont identifiées et transmises à la gestionnaire des dossiers.

Logement

L'aide sociale octroyée par un CPAS peut être en lien avec le logement de la personne et peut prendre différentes formes. Rappelons que l'accès à un logement décent est un droit consacré par l'article 23 de la constitution. Le CPAS peut donc intervenir pour une garantie locative, un premier mois de loyer, l'octroi d'une prime d'installation, octroyer une adresse de référence, ...

Le CPAS de Meix-devant-Virton gère un logement d'urgence et deux logements sociaux.

Concernant le logement d'urgence, celui-ci est mis à disposition dans des situations extrême, dans un contexte particulier et pour un temps limité. Pour l'année 2022, cet outil n'avait pas été utilisé. Courant d'année 2023, il a été mis à disposition à deux reprises pour une durée totale de 5 semaines. Pour l'année 2024 et 2025, le Centre n'a pas utilisé ce logement.

Concernant les logements sociaux : ceux-ci se situent à Sommethonne, deux appartements. L'objectif est de mettre à disposition pour une durée maximum de trois ans afin que les locataires puissent rebondir pour retrouver un logement dans le parc privé. Le « loyer » est progressif : la première année à 350,00 € et les deux suivantes à 400,00 € toutes charges comprises, ceci donnant de l'oxygène au budget des locataires.

En 2022, deux locataires ont quitté leur logement après une durée de moins d'un an, faisant place à deux nouveaux locataires. Pour l'année 2023, les deux locataires en place y sont restés. Pour l'année 2024, deux nouveaux locataires ont intégré les appartements. La location de ce deux locataires s'est poursuivie toute l'année 2025.

Épicerie sociale itinérante

En collaboration avec la Maison Croix Rouge de Gaume, le CPAS de Meix-devant-Virton a signé une convention dans le but de fournir aux bénéficiaires du Centre l'accès à une épicerie sociale itinérante. Cette convention a été signée et a débuté le 01 janvier 2022.

La mise en place d'une épicerie sociale MCR sur un territoire communal ne peut se faire qu'en collaboration avec le C.P.A.S. de cette même commune. L'accès aux bénéficiaires à l'épicerie est donné par le C.P.A.S. (carte d'accès d'une validité de six mois).

Avec cette carte, le bénéficiaire peut venir acheter par mois un montant déterminé d'articles.

Par exemple : pour une personne, le montant mensuel est de 25,00 €. Ce qui représente en réalité 50,00 €. Un dentifrice à 2,00 € dans un magasin est vendu 1,00 € à la personne au sein de l'épicerie. L'euro restant est financé à hauteur de 0,50 cents par le C.P.A.S. et de 0,50 cents par la MCR.



Le CPAS s'est muni d'une méthode afin d'attribuer les cartes d'accès, et peut fournir 18 cartes d'accès.

- En 2022, l'intervention financière du CPAS était de 1.350,45 €
- En 2023, l'intervention financière du CPAS était de 2.568,74 €
- En 2024, l'intervention financière du CPAS était de 2.918,10 €
- En **2025**, l'intervention financière du CPAS était de **2.946,68 €**

Conventions et collaboration avec services publics et privés

Dans un territoire rural, les conventions de partenariat constituent un levier essentiel pour renforcer l'accompagnement des citoyens. Elles permettent au CPAS de s'appuyer sur l'expertise d'opérateurs spécialisés dans des domaines tels que l'emploi, le logement, la santé mentale, la médiation de dettes ou encore l'aide alimentaire. Ces collaborations facilitent l'accès des bénéficiaires à des services parfois éloignés géographiquement et favorisent une prise en charge globale des situations.

Elles contribuent également à optimiser les ressources disponibles, à éviter les ruptures d'accompagnement et à développer une véritable dynamique de solidarité au sein du territoire.

Voici les conventions adoptées avant 2024 :

- Convention avec les fournisseurs d'électricité par laquelle les sociétés nous transmettent le relevé des personnes en retard de paiement, acceptent des

plans d'apurement proposés par le CPAS et assurent l'alimentation minimum ;

- Convention avec le service des Aides Familiales ;
- Convention avec la Centrale des services à domicile du Luxembourg ;
- Conventions avec le Groupe Action Surendettement (partie médiation de dettes et plan énergie PAPE) ;
- Convention avec le Forem pour la diffusion des offres d'emploi ;
- Convention avec la SNCB ;
- Convention avec le FRCE (Fond de Réduction du Coût de l'Energie) ;
- Convention avec l'ASBL Alimen-T dans le cadre du stockage des vivres alimentaires du F.E.A.D. ;
- Convention avec la Saint-Vincent de Paul concernant la distribution par la Saint-Vincent de Paul de colis alimentaires à la population de Meix-devant-Virton ;
- Convention avec la Locomobile dans le cadre du projet TZCLD et implication au projet dans le cadre du « Comité local d'emploi » ;
- Convention avec la Maison Croix-Rouge – projet « Epicerie sociale itinérante » ;
- Convention avec la piscine de Virton dans le cadre du projet P.A.S ;
- Convention avec le Relais social intercommunal de la Province de Luxembourg.
- Nouvelle convention pour le projet « Epicerie sociale itinérante » ;
- Convention au projet « REDI » avec le SPP-IS.

Courant d'année 2024 :

- Convention avec « la fabrique à projet » de la province du Luxembourg afin d'être accompagné dans la mise en place d'une plateforme ISP inter-CPAS

Courant d'année 2025 :

- TerritoiRES - Convention de collaboration accompagnement administrativo-social. Adoption
- Réforme des dispositifs "article 60§7" et "article 61". Fixation des contreparties/rétrocessions financières. Approbation des conventions.
- Convention de coopération entre le Forem et le C.P.A.S. de Meix-devant-Virton. Approbation.
- Convention relative à la création d'une plateforme en ISP en province de Luxembourg. Approbation

Les services complémentaires (non obligatoire)

Focus – « La bulle Carrée »

Depuis 2021, le CPAS s'est donné deux missions supplémentaires dans le cadre de services de proximité à la population :

- Mise en place d'une laverie automatique
- Mise en place d'un atelier de repassage

Ces deux services ont été installés à l'ancien presbytère de Meix-devant-Virton situés rue de Launoy, 6.

Avec un accès libre toute la semaine, la laverie est équipée d'une machine à laver (8 kg), d'un sèche-linge (8 kg) : ces machines sont munies d'un monnayeur pour lancer les cycles : 4,00 € le cycle. Depuis 2023, une nouvelle machine de grande capacité (14 kg, cycle à 8,00 €) est venue compléter l'offre.

Utilisation des machines :

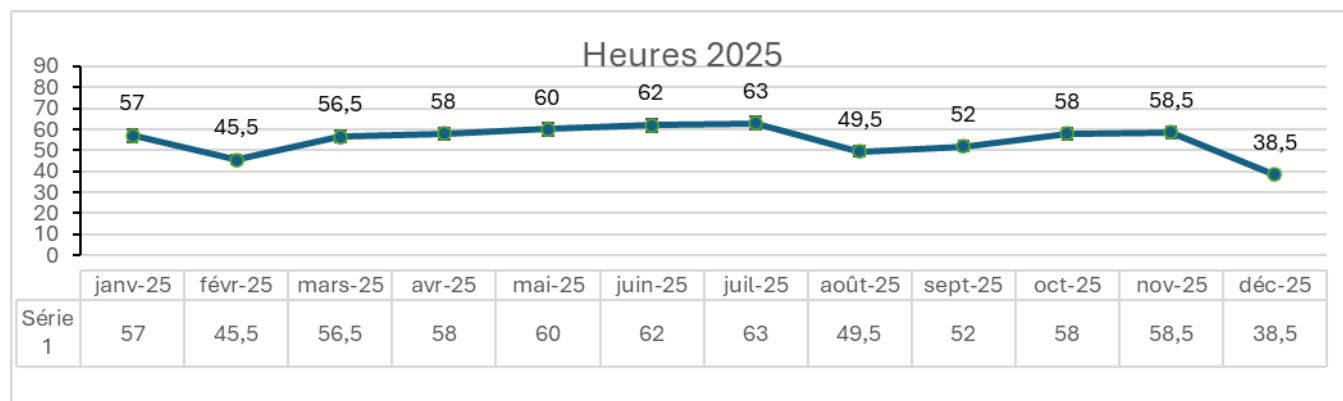
	2024	2025
<i>Petite machine à laver</i>	72	102
<i>Grande machine à laver</i>	76	101
<i>Sèche-linge</i>	60	62
Collecte de pièces	1.141,00 €	1.464,80 €



❖ Perspectives et analyse critique : poursuivre la promotion du service dans le temps.

Dans le même bâtiment, il est proposé un service de repassage. Moyennant une inscription au préalable, il est possible de déposer une manne de linge pendant les heures d'ouvertures.

Ci-dessous, un graphique reprenant les nombres d'heures par mois de repassage prestées et payées par les clients :



En 2022, nous dénombrions un total de 478,5 heures de prestations. En 2023, nous arrivions à 636,5 heures de prestations ; ce qui représentait un taux de progression de 33,02 %. Pour 2024, nous avons atteint 602 heures de prestations.

Pour l'année 2025, le volume de prestations est de **658,50 heures**. L'objectif des 50 heures mensuelles de moyenne est franchi puisque nous sommes à présent à 54h/moyenne/mois.

Le nombre de clients répertoriés dans nos fichiers est de +/- 60.

❖ Perspectives et analyse critique :

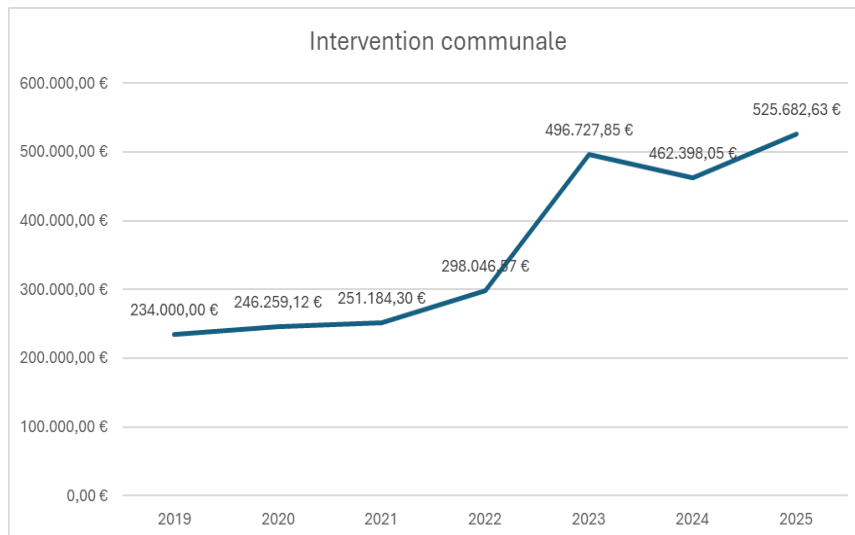
- Maintenir la barre des 50 heures de prestation mensuelle, et augmenter le nombre d'heures de repassage afin de maîtriser au mieux le déficit de l'activité
- Réalisation d'actions promotionnelles pour attirer de nouveaux clients.



Résumé de la gestion financière

L'évolution de l'intervention communale depuis 2019

	<i>Intervention communale</i>
2019	234.000,00 €
2020	246.259,12 €
2021	251.184,30 €
2022	298.046,57 €
2023	496.727,85 €
2024	462.398,05 €
2025	525.682,63 €



Nous ne pouvons qu'attester d'une croissance de l'intervention communale vers le C.P.A.S., et ce depuis 2023.

Dans sa dernière étude¹ sur les finances locales, Belfius dresse la situation financière 2025 des pouvoirs locaux wallons et les enjeux financiers de la mandature.

L'état des lieux met en évidence que les communes consacrent en moyenne 212 €/hab pour leur CPAS : pour la commune de Meix-devant-Virton, le ratio est de **184,51 €/hab** pour 2025.

¹ https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/press-room/press-articles/downloads/fr/2025/Communiqu%C3%A9-de-presse_Belfius_Finances-locales-Wallonie-2025.pdf&ved=2ahUKEwlu_qWts_eUAXUQTaQEHe-4BnkQFnoECB8QAQ&usq=AOvVaw1pB8oypbwfi6nNRoSHLJqt

D'autres chiffres comparatifs

	Compte 2025	
	Recettes	Dépenses
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 15.327,70	€ -
Administration générale	€ 25.110,19	€ 231.608,96
Aide sociale	€ 193.613,13	€ 452.215,52
<i>Aide sociale RI</i>	€ 154.380,62	€ 308.577,24
Aides à domicile	€ -	€ 1.690,85
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 38.976,64	€ 20.385,29
Titres-Services	€ 66.294,10	€ 73.291,20
Atelier de repassage	€ 14.088,69	€ 32.196,64
Logement	€ 14.752,69	€ 5.790,45

	Compte 2024	
	Recettes	Dépenses
Fonds spécial de l'aide sociale	€ 10.317,28	€ -
Administration générale	€ 23.181,65	€ 216.216,38
Aide sociale	€ 212.849,34	€ 406.363,22
<i>Aide sociale RI</i>	€ 174.107,81	€ 336.810,09
Aides à domicile	€ -	€ 1.736,45
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	€ 22.253,55	€ 36.841,12
Titres-Services	€ 68.659,78	€ 73.382,71
Atelier de repassage	€ 14.151,96	€ 28.445,56
Logement	€ 5.305,72	€ 15.115,82

Conclusion

Ce rapport 2025 témoigne d'une institution à la fois résiliente et en pleine mutation, oscillant entre la gestion de l'urgence sociale et une volonté de stabilisation durable pour ses usagers. Si le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration semble se stabiliser autour de 42 personnes après les pics de 2023, la complexité des profils — marquée par des problématiques de santé mentale et un isolement accru en zone rurale — reste un défi de terrain majeur.

L'avenir nous impose une vigilance stratégique. Le « durcissement » des politiques d'emploi et l'accueil croissant des sanctionnés du chômage risquent de transférer une charge administrative et financière supplémentaire vers notre CPAS. Ce glissement transforme notre "filet de sécurité" en un amortisseur de chocs structurels que nous devons gérer avec des moyens humains constants. Cette pression accrue s'inscrit dans un contexte de pression fiscale croissante pour la commune.

Le C.P.A.S. de Meix-devant-Virton doit continuellement se tourner vers les synergies et l'innovation. Le renforcement des plateformes inter-CPAS pour l'insertion socioprofessionnelle et la redynamisation de services de proximité comme « La Bulle Carrée » seront essentiels pour transformer ces coûts en investissements sociaux porteurs de sens.

Plus que jamais, le CPAS de Meix-devant-Virton se positionne comme le garant d'une vie conforme à la dignité humaine, pilier indispensable de la cohésion de notre territoire.

*** **
*** **
